

7157 – Autres services rendus

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
13 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. BOULEAU, Maire

Etaient présents :

MM. Greuin, Cammal, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mme E Silva, Mme Constantin, M. Colpin, Adjoints

Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, Mme Bourdin, M. Damon, M. Pelloille, Mmes Pereira, Flandry, Bremond, Chevallier, M. Hidas, Mme Pédro, M. Ravoyard, Mme Charentus, M. Cerveau, Conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Mme Escandon

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Cornée à M. Cammal
Mme Cadier à Mme de Metz
M. Dahmani à M. Pelloille
M. Delief à M. Bouleau
Mme de Crémiers à M. Ravoyard

Secrétaire de séance : Madame Chevallier

Nombre de Conseillers
En exercice 33
Présents 27
Votants 32

Délibération n° 2018/12/07

OBJET : Vote de la surtaxe d'équilibre du service de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Rapporteur indique au Conseil qu'une recette de 290 000,00 € est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe du service de l'Eau en 2018.

Il convient donc de fixer la surtaxe applicable aux consommations d'eau pour dégager cette recette.

La consommation de 2019 a été estimée à 1 000 000 m³.

Ainsi, le montant de la surtaxe s'élèverait à :

290 000,00 € = 0,29 € H.T. le m³ soit un montant identique à celui appliqué depuis le 01/01/2014

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 11 décembre 2018,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,



- **MAINTIENT** le montant de la surtaxe d'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2019 à 0,29 € HT le m³.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 24/12/2018

Pour extrait conforme
à Gien, le 21 décembre 2018

Le Maire,
Christian BOULEAU

